

**CONTRAT D'APPORT EN NATURE DES TITRES
DE LA SOCIÉTÉ BOULANGERIE BAS**

**PAR MONSIEUR MICKAËL BAS
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ 3M BAS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur **Mickaël, Paul, Raphaël BAS**
Né le 18 Novembre 1985 à Lyon 8^{ème} (69)
De nationalité Française
Demeurant 65 rue Anatole France 69100 VILLEURBANNE

Ci-après dénommé « ***l'Apporteur*** »
D'une part,

ET

- La Société **3M BAS**
Société par Actions Simplifiée en formation au capital de 119 720 euros, dont le siège social sera fixé 16 rue du Dauphiné 69003 LYON, représentée aux présentes par Monsieur **Mickaël BAS**,

Ci-après dénommée la « ***Société Bénéficiaire*** »
D'autre part,

Ci-après dénommées ensemble les « ***Parties*** »

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :**APPORT**

L'**Apporteur** fait apport à la Société **3M BAS**, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite **Société**, de :

- **HUIT CENT TRENTE-ET-UNE (831) ACTIONS** ordinaires de CENT **(100) EUROS** chacune, entièrement libérées, de la Société **BOULANGERIE BAS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 330 500 euros, dont le siège social est 16 rue du Dauphiné 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 817 877 178,

ÉVALUTATION DE L'APPORT

Lesdites actions ordinaires évaluées globalement à la somme de CENT DIX-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES **(119,92 €)** par action, arrondie à la somme de CENT VINGT **(120,00) EUROS** par action, soit globalement à la somme de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT **(99 720,00) EUROS**.

Ils ont fait l'objet d'une évaluation par Monsieur **Abderrahman MEKDAL**, AFI AUDIT, désigné en qualité de Commissaire Aux Apports à l'unanimité des futurs associés en date du **13 Juin 2024**, dont le rapport est annexé aux présentes.

Les méthodes d'évaluation des actions ordinaires apportées sont exposées en annexe aux présentes.

Les droits sociaux apportés seront transcrits pour leur valeur réelle dans les écritures comptables de la Société **3M BAS** bénéficiaire des apports.

DÉCLARATIONS

L'**Apporteur** déclare que :

- Il n'a jamais été en état de cessation de paiements, de redressement ou liquidation judiciaires, et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable,
- Il est propriétaire des actions ordinaires apportées et a la pleine capacité pour en disposer,
- Les actions ordinaires apportées ne sont grevées d'aucune inscription et n'ont fait l'objet d'aucun transfert de garantie,
- La Société **BOULANGERIE BAS** n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou liquidation judiciaires, et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT (**99 720,00**) EUROS, il sera attribué à l'**Apporteur** NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE (**9 972**) ACTIONS d'une valeur nominale de DIX (**10**) EUROS chacune, entièrement libérées.

Ces actions nouvelles seront intégralement attribuées à l'**Apporteur**.

À l'issue du présent apport en nature ainsi que de l'apport en numéraire prochain, le capital social de la Société **3M BAS**, sera ainsi réparti comme suit :

• Monsieur Mickaël BAS	9 972 actions
• Monsieur Marcel BAS	2 000 actions
Total	<u>11 972 actions</u>

CONDITIONS DE L'APPORT

Le présent apport est fait net de tout passif. Les actions apportées sont libres de tout nantissement, gage ou empêchement quelconque.

La Société **3M BAS** prendra les actions telles qu'elles existeront lors de la réalisation de l'apport. Jusqu'au jour de la réalisation de l'apport, l'**Apporteur** s'interdit d'aliéner, de prêter, donner en gage les actions susvisées dont il fait apport à la présente **Société**.

Jusqu'au jour de la réalisation de l'apport, le droit de vote attaché à ces actions continuera à être exercé par l'**Apporteur** sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord préalable de la présente **Société**.

VÉRIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport ne deviendra définitif qu'après la signature des statuts, aux termes desquels il sera procédé à l'évaluation définitive des apports en nature au vu du rapport établi par le Commissaire Aux Apports.

Agrément de la Société 3M BAS

Aux termes d'une délibération en date du **11 Juin 2024**, la collectivité des associés de la Société **BOULANGERIE BAS**, réunie en Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du présent projet d'apport, a agréé expressément la Société **3M BAS** en qualité de nouvelle associée.

DÉCLARATIONS FISCALES

Le présent apport sera enregistré gratuitement dans les conditions prévues à l'article 810, I du Code général des impôts.

Les **Parties** déclarent que la présente opération est susceptible de bénéficier du report d'imposition des plus-values d'apport de titres prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts dans la mesure où cet apport de titres est réalisé en France, à une société soumise à l'impôt sur les sociétés et que cette société est contrôlée par l'**Apporteur**. Cette dernière condition est appréciée à la date de l'apport, en tenant compte des droits détenus par l'**Apporteur** à l'issue de l'opération d'apport.

Le report d'imposition prendra fin et deviendra imposable au titre de l'année en cours de laquelle interviendra l'un des événements décrits à l'article 150-0 B ter précité.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la **Société Bénéficiaire**, qui s'oblige à les payer.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les **Parties** font élection de domicile :

- L'**Apporteur** à son domicile ou siège social, indiqué en tête des présentes,
- La **Société Bénéficiaire** en son siège social également indiqué en tête des présentes.

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les **Parties** affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

Fait à Lyon

Le **20 JUIN** 2024

En 4 exemplaires

L'Apporteur
Monsieur Mickaël BAS



La Société Bénéficiaire
La Société 3M BAS
Représentée par Monsieur **Marcel BAS**,
Directeur Général

